



Commission économique pour l'Europe

Comité du développement urbain, du logement
et de l'aménagement du territoire

Groupe de travail de l'administration des biens fonciers

Treizième session

Genève, 4 et 5 avril 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

**Ordre du jour provisoire de la treizième session du Groupe
de travail de l'administration des biens fonciers**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève (salle XXIV), le mardi 4 avril 2023 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions découlant des quatre-vingt-deuxième et quatre-vingt-troisième sessions du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire.
3. Examen des programmes de travail pour 2020-2021 et 2022-2023 :
 - a) Renforcement des capacités et partage international de connaissances ;
 - b) Examens de l'administration des biens fonciers ;
 - c) Études sur des questions liées à l'aménagement du territoire et à l'administration des biens fonciers.
4. Débat principal : les écosystèmes et la sécurité dans le domaine de l'administration des biens fonciers.
5. Collaboration avec le Groupe consultatif du marché immobilier sur la neutralité climatique, l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et des villes de la Commission économique pour l'Europe.
6. Présentation du projet de programme de travail pour 2024-2025.
7. Examen du projet de mandat du Groupe de travail pour 2025-2030.
8. Élection du Bureau.
9. Questions diverses.
10. Date de la prochaine session.
11. Adoption du rapport.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour et le calendrier proposés, qui ont été arrêtés par le Bureau du Groupe de travail, seront présentés au Groupe de travail pour examen et approbation.
2. Le Groupe de travail est invité à adopter l'ordre du jour.

2. Questions découlant des quatre-vingt-deuxième et quatre-vingt-troisième sessions du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire

3. Le Groupe de travail sera informé des décisions adoptées par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire à ses quatre-vingt-deuxième (ECE/HBP/208) et quatre-vingt-troisième (ECE/HBP/213) sessions, ainsi que par le Comité exécutif, dans la mesure où ces décisions intéressent ses travaux.
4. Le Groupe de travail est invité à prendre note des informations fournies.

3. Examen des programmes de travail pour 2020-2021 et 2022-2023

5. Les délégations seront informées des activités que le Groupe de travail a menées depuis sa douzième session au titre de son programme de travail pour 2020-2021 (ECE/HBP/WP.7/2019/4), ainsi que des activités qu'il prévoit de mener afin d'achever l'exécution de son programme de travail pour 2022-2023 (ECE/HBP/WP.7/2021/3).
6. Le (la) Président(e) fera le point sur les activités menées et prévues (ECE/HBP/WP.7/2023/3). Seront ensuite présentés les produits à livrer au titre de chacun des trois volets du programme de travail.

a) Renforcement des capacités et partage international de connaissances

7. Les délégations seront informées des résultats des ateliers et webinaires thématiques que le Groupe de travail a organisés, depuis sa douzième session, sur le thème de l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/2023/4). Elles seront également informées des activités de partage international de connaissances que le Bureau a menées dans le cadre de manifestations régionales et internationales (ateliers, conférences et autres).

b) Examens de l'administration des biens fonciers

8. Le Groupe de travail sera informé des examens nationaux de l'administration des biens fonciers qui seront réalisés dans le cadre de l'établissement de monographies nationales de la CEE sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire.

c) Études sur des questions liées à l'aménagement du territoire et à l'administration des biens fonciers

9. Le Groupe de travail se verra présenter les études ci-après sur l'aménagement du territoire et l'administration des biens fonciers, dont le but est d'aider les organismes publics compétents, y compris les autorités chargées de l'administration des biens fonciers, à élaborer des politiques plus ciblées et plus efficaces :

- a) Une étude sur la transformation numérique dans le domaine de l'administration des biens fonciers (« Digital transformation and land administration – Sustainable practices from the UNECE region and beyond »), établie conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Fédération internationale des

géomètres (FIG), et publiée en 2022¹. Les premières conclusions et recommandations issues de cette étude ont été présentées au Groupe de travail à sa douzième session, en 2021² ;

b) Une étude sur le développement durable et la sécurité des droits de propriété dans la région de la CEE (« Sustainable Development and Security of Property Rights in the UNECE Region: An assessment of perceived tenure security for land and housing »), établie conjointement avec le Overseas Development Institute (Royaume-Uni) et la Global Land Alliance (États-Unis), et publiée en anglais et en russe en 2022. Les premières conclusions et recommandations issues de cette étude ont été présentées au Groupe de travail à sa douzième session, en 2021³.

10. Le Groupe de travail est invité à :

a) Prendre note des études ;

b) Prendre note des résultats des ateliers et webinaires thématiques sur l'administration des biens fonciers, ainsi que des préparatifs en cours des examens de l'aménagement du territoire et de l'administration des biens fonciers en Albanie et au Monténégro ;

c) Examiner les prochaines mesures à prendre pour mener à bien les activités restantes du programme de travail en 2023.

4. Débat principal : les écosystèmes et la sécurité dans le domaine de l'administration des biens fonciers

11. Au cours du débat principal, les participants assisteront à des présentations sur les écosystèmes et la sécurité dans le domaine de l'administration des biens fonciers, qui font partie des grands enjeux auxquels sont confrontés les pouvoirs publics dans la région de la CEE et au-delà (ECE/HBP/2023/5). Ils débattront ensuite de ces enjeux en prenant pour points de départ l'étude sur la transformation numérique dans le domaine de l'administration des biens fonciers et l'Étude-scénario sur l'avenir de l'administration des biens fonciers dans la région de la CEE⁴.

12. Le débat mettra en évidence le fait que ces enjeux sont complexifiés, entre autres facteurs, par : les nouveaux besoins et les nouvelles attentes des citoyens et de la société ; l'interaction de plus en plus multidimensionnelle entre l'administration des biens fonciers et d'autres préoccupations sociales, économiques et environnementales ; le progrès continu des technologies de l'information et de la communication ; la diminution des dépenses consacrées aux services publics.

13. Les délégations débattront aussi des transformations que pourraient opérer les pouvoirs publics dans le domaine de l'administration des biens fonciers pour se hisser à la hauteur de ces enjeux, notamment des mesures que doivent prendre les autorités chargées de l'administration des biens fonciers pour contribuer davantage à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

14. Le Groupe de travail est invité à :

a) Prendre note des informations fournies ;

b) Prier son bureau d'établir une étude sur les écosystèmes dans le domaine de l'administration des biens fonciers et une autre sur la sécurité dans le domaine de l'administration des biens fonciers, et de rendre compte des progrès accomplis à la quatorzième session, en 2025.

¹ <https://unece.org/publications/housing-and-land-management>.

² https://unece.org/sites/default/files/2021-06/Item%202_PM%20Abbott%20Acc%20digitisation.pdf.

³ <https://unece.org/sites/default/files/2021-06/Item%206%20Childress%20Prindex%2031-05-2021.pdf>.

⁴ https://unece.org/sites/default/files/2021-12/Scenario%20Study_E_0.pdf.

5. Collaboration avec le Groupe consultatif du marché immobilier sur la neutralité climatique, l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et des villes de la Commission économique pour l'Europe

15. L'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire sont des thèmes transversaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes. Il s'agit donc de les aborder selon des approches cohérentes, qui renforcent la complémentarité entre les autorités chargées de l'administration des biens fonciers et les autres organismes compétents, y compris les autorités chargées de l'aménagement du territoire, de la politique du logement et du développement urbain. Les participants débattront des mesures à prendre pour atteindre cet objectif stratégique et resserrer la collaboration entre le Groupe de travail et le Groupe consultatif du marché immobilier sur la neutralité climatique, l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et des villes.

16. Le Groupe de travail est invité à se féliciter de cette collaboration et à prendre en compte les débats tenus, selon qu'il conviendra, lorsqu'il définira ses activités futures.

6. Présentation du projet de programme de travail pour 2024-2025

17. Le Groupe de travail sera saisi du projet de programme de travail pour 2024-2025 (ECE/HBP/WP.7/2023/6), élaboré par le Bureau avec l'aide du secrétariat.

18. Le Groupe de travail est invité à :

a) Faire part de ses observations sur le document et s'entretenir de la façon de rendre compte, dans le programme de travail pour 2024-2025, de l'issue du débat principal et des échanges que celui-ci a suscités ;

b) Examiner et approuver son programme de travail pour 2024-2025.

7. Examen du projet de mandat du Groupe de travail pour 2025-2030

19. Le Groupe de travail sera saisi de son projet de mandat pour la période 2025-2030 (ECE/HBP/WP.7/2023/7) et sera invité à l'examiner puis à l'approuver. Une fois le projet approuvé, il recommandera au Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire de renouveler son mandat à sa quatre-vingt-quatrième session, en 2023. Il est ensuite prévu que le mandat du Groupe de travail pour la période 2025-2030 soit approuvé par le Comité et que le Groupe de travail soit reconduit dans ses fonctions en 2023, avec l'aval du Comité exécutif.

8. Élection du Bureau

20. Le Groupe de travail est invité à élire les membres de son bureau, dont un(e) président(e) et deux vice-président(e)s, pour un mandat de deux ans.

9. Questions diverses

21. Les délégations sont invitées à aborder d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. Date de la prochaine session

22. La prochaine session devrait avoir lieu au printemps 2025.

11. Adoption du rapport

23. Le Groupe de travail adoptera le rapport de sa treizième session annuelle à la fin de la session.

III. Calendrier provisoire

| <i>Date</i> | <i>Heure</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> | |
|-------------|---------------------|---------------------------------|---|
| 4 avril | 10 heures-10 h 25 | 1 | Adoption de l'ordre du jour |
| | 10 h 25-10 h 45 | 2 | Questions découlant des quatre-vingt-deuxième et quatre-vingt-troisième sessions du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire |
| | 10 h 45-11 h 45 | 3 | Examen des programmes de travail pour 2020-2021 et 2022-2023 |
| | 11 h 45-13 heures | 3 a) | Renforcement des capacités et partage international de connaissances |
| | 15 heures-15 h 30 | 3 b) | Examens de l'administration des biens fonciers |
| | 15 h 30-18 heures | 3 c) | Études sur des questions liées à l'aménagement du territoire et à l'administration des biens fonciers |
| 5 avril | 10 heures-12 heures | 4 | Débat principal : les écosystèmes et la sécurité dans le domaine de l'administration des biens fonciers |
| | 12 heures-13 heures | 5 | Collaboration avec le Groupe consultatif du marché immobilier sur la neutralité climatique, l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et des villes de la Commission économique pour l'Europe |
| | 15 heures-15 h 30 | 6 | Présentation du projet de programme de travail pour 2024-2025 |
| | 15 h 30-16 heures | 7 | Examen du projet de mandat du Groupe de travail pour 2025-2030 |
| | 16 heures-16 h 30 | 8 | Élection du Bureau |
| | 16 h 30-16 h 45 | 9 | Questions diverses |
| | 16 h 45-16 h 50 | 10 | Date de la prochaine session |
| | 16 h 50-18 heures | 11 | Adoption du rapport |